

POLITIQUES MACROECONOMIQUES POUR SOUTENIR LA MISE EN OEUVRE DU MARCHE COMMUN D'INVESTISSEMENT

Prof. Bamba

COMMISSAIRE EN CHARGE DES POLITIQUES
MACROECONOMIQUES

Introduction

- Le passage vers un Marché Commun d'Investissement(CIM) nécessite:
 - **Un énorme** degré de coopération et de coordination sur les politiques,
 - Une harmonisation **efficace** des politiques nationales d'investissement des Etats Membres (perte partielle de souveraineté).

- **On pourrait dire** que c'est l'étape la plus difficile du processus d'intégration économique (due à la perte de souveraineté nationale dans certains secteurs des politiques) .

- A la CEDEAO, 10 des secteurs de politiques macroéconomiques sont d'une importance particulière pour la mise en œuvre du CIM

1. Coopération monétaire

- L'objectif de la coopération monétaire reste très flou malgré les efforts pratiques et intellectuels.
- Pour atteindre un degré de stabilité financière contribuant à avoir une monnaie unique dans la région de la CEDEAO, il existe 3 critères de convergence essentiels parmi lesquels :
 - ✓ Réserves en devises,
 - ✓ Stabilité du taux de change et
 - ✓ Ratio du coût de service de la dette étrangère.
- A travers les années, plusieurs pays de la CEDEAO ont lutté pour obtenir une stabilité du taux de change ainsi que des critères relatifs au service de la dette.
- Le rapport de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) a aussi confirmé le résultat mitigé obtenu pour remplir les critères fondamentaux.
- Généralement les résultats pour obtenir une convergence économique ont été plutôt faibles.
- Si l'objectif est d'obtenir une Coopération Monétaire celui-ci doit faire partie intégrante de l'élaboration des politiques et du budget dans les Etats membres.
- Il est nécessaire d'avoir une plus grande volonté politique afin d'aller vers la coopération monétaire requise.

2. Harmonisation des politiques des services financiers

- Certains éléments importants qui dynamisent le processus de l'intégration économique sont les suivants :
 - Les investissements transfrontaliers
 - Les autres formes de fourniture de services financiers.

- Le groupe de travail régional sur l'harmonisation des politiques des services financiers doit être mis en place ou l'institution similaire existante doit être renforcée afin de lancer les consultations appropriées avec les experts et les parties prenantes des Etats membres dans l'ensemble du système financier régional y compris les institutions financières et non-financières.

2. Harmonisation des politiques des services financiers(suite)

- Parmi les nombreux secteurs de consultation, il y a :
 - La fourniture transfrontalière de services financiers
 - La supervision transfrontalière de sociétés commerciales et de conglomérats financiers transitoires.
 - Le traitement de données dans le secteur des Services Financiers.
 - L'harmonisation des instruments et des produits financiers.
 - L'harmonisation des règles prudentielles financières
 - La simplification des politiques de protection des clients
 - Le dispositif d'information sur les crédits et degré de solvabilité
 - Le nantissement sur le marché transfrontalier
 - Les fusions et acquisitions dans le secteur des services financiers etc..

3. Intégration & Développement du Marché des Capitaux

- En accord avec l'objectif de l'intégration du marché des capitaux, le plan pour la circulation des capitaux doit être mis en place – en commençant par **les cotations croisées et le commerce transfrontalier** des valeurs.
- On doit encourager les Etats membres à mettre en place un système intégré basé sur une Bourse des valeurs unique pour la CEDEAO.
- Le comité du Marché Régional des Capitaux doit être mis en place pour examiner :
 - ✓ Les cotations croisées et le commerce transfrontalier
 - ✓ Création d'une nouvelle entité
 - ✓ Dispositif calqué sur l' EURONEXT (Europe)

3. Intégration & Développement du Marché des Capitaux(suite)

- EURONEXT – c'est l'alternative à court-terme la plus viable pour la relance de la Bourse des valeurs régionale
- Les avantages de l'EURONEXT pour une nouvelle entité pour tous les pays de la région sont :
 - La conservation de l'identité nationale individuelle
 - La conservation de l'inscription à la cote officielle avec un accès à un marché plus large.
 - Le maintien de la même réglementation au niveau national.
 - L'accès pour les agents de change à toutes les bourses de la région
 - La migration vers un modèle unique de plate-forme électronique.

4. Harmonisation des politiques en matière d'Investissement

- De nombreuses reformes politiques, juridiques, administratives, bureaucratiques et statistiques nécessaires pour améliorer le climat d'investissement sont en cours d'harmonisation dans les IPF & CIC régionaux.
- L'Association des Agences de Promotion des Investissements a été mise en place.

5. Harmonisation des mesures incitatives

En ce qui concerne l'harmonisation des mesures incitatives, 5 secteurs méritent une attention particulière :

1. Les mesures incitatives doivent être séparées du Code Commun d'Investissement de la CEDEAO puisque l'harmonisation des mesures incitatives peut prendre plus de temps.
2. Les mesures incitatives doivent permettre une certaine flexibilité réglementaire au niveau national.
3. Une fois les mesures incitatives acceptées, elles doivent avoir force de loi et être exécutoires.
4. Les mesures incitatives doivent s'appliquer à des secteurs spécifiques sans que ceux-ci soient appelés secteurs prioritaires ou approuvés.
5. L'objectif principal des mesures incitatives doit être de baisser le taux de l'impôt sur les sociétés avec des mesures incitatives ciblées et sélectives.

6 . Harmonisation de l'impôt sur les sociétés

- La mise en œuvre du Marché d'Investissement Commun nécessite un traitement commun pour les diverses remises et tout autre type de déductions fiscales telles que :
 - Déductions de retraite
 - Taxe contractuelle extra régionale
 - Indemnités de recherche et d'exploration
- Il faut s'attendre à ce que les Etats membres émettent des réserves en ce qui concerne :
 - Les déductions fiscales pour investissement et pour toute autre forme de revenus taxables
 - L'indemnité pour les intérêts sur les capitaux fixes et sur les intérêts cumulés.
 - Le déficit de la balance commerciale / la perte d'exploitation dus à l'harmonisation de la taxe sur les sociétés
- Le groupe de travail sur l'harmonisation des politiques fiscales devra être mis en place pour répondre à ces questions.

7. Harmonisation des politiques fiscales

- Le groupe de travail sur l'harmonisation des politiques fiscales aura pour mandat de travailler sur les questions suivantes :
 - Régime d'amortissement autorisé
 - Fixation de prix de cession interne
 - Retenues à la source
 - Taxes de consommation/TVA
 - Droit d'accise
 - Impôt foncier et autres taxes
 - Systèmes administratifs.

- Ce groupe devrait concevoir et réaliser un ensemble de mesures minimum qui devront être approuvées.

8. Accord sur une double taxation

- La plupart des Etats membres ont signé et ratifié plusieurs accords de double taxation.
- La plupart de ces accords devront être revus pour être en conformité avec les dispositions de l'Acte Additionnel adopté par l'Autorité des Chefs d'Etat de la région de la CEDEAO.

9. Mouvement des nationaux de la Communauté

- Le mouvement des nationaux de la Communauté implique des questions relatives au mouvement des hommes d'affaires, artisans, diplômés, professionnels de la santé, sportifs, musiciens, etc.
- Par conséquent, les problèmes relatifs à l'habilitation et l'accréditation de ces nationaux qui traversent les frontières doivent être résolus.

10. Fonds de Développement pour pays, régions et secteurs désavantagés

- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) doit être développée et recommandée afin que le Fonds puisse s'occuper de ceux qui ont été affectés de manière négative par le fonctionnement du Marché Commun d'Investissement.
- Un accent particulier doit être mis sur les ressources externes pour fournir les fonds requis.
- Le mécanisme du Fonds du Développement est important pour stimuler le développement économique et promouvoir le développement sectoriel.

Conclusion